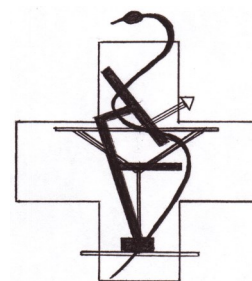


L'ÉCHO



Des Pharmacies (1996) et des Laboratoires d'Analyses Médicales (0959)



Mars 2019

N°205 Sommaire

- ☐ EDITO _____ P. 1
- ☐ INFORMATION TRÈS IMPORTANTE _____ P. 2
- ☐ RECONSTRUISONS TOUS ENSEMBLE NOTRE COLLECTIF JEUNES _____ P. 3
- ☐ POUR UNE RÉELLE RECONNAISSANCE DES QUALIFICATIONS _____ P. 4
- ☐ REÇU SYNDICAL 2018 _____ P. 5
- ☐ COLLOQUE INTERNATIONAL DES TRAVAILLEURS DE LA PLASTURGIE ET DE LA NAVIGATION DE PLAISANCE _____ P. 6-7



Bulletin d'information bimestriel des Syndicats CGT du personnel des pharmacies d'officines et des laboratoires d'analyses médicales.

ISSN 07657021
Commission Paritaire : 0124507701
Directeur de publication : Emmanuel LEPINE
Imprimé par nos soins : FNIC CGT
Bimestriel - 2,74 €
case 429 - 263, rue de Paris
93100 Montreuil
E-mail : contact@fnic-cgt.fr
Site : <http://www.fnic-cgt.fr>

édito

● NE LAISSONS PLUS LES RICHESSES CRÉÉES AUX MAINS DE QUELQUES UNS !

La politique économique décidée par l'Europe, le gouvernement français et le patronat, touche durement une grande partie des salariés comme ceux des Officines et Laboratoires de Biologie Médicale.

Les salariés demandeurs d'emplois et retraités en sont les premiers, victimes dans leurs emplois et leurs revenus, alors qu'ils n'en sont en rien responsables.

Elle menace l'avenir des jeunes, met à mal la cohésion sociale et la solidarité. Elle accroît les inégalités et les risques de précarité.

Des mesures urgentes sont à prévoir, d'une autre nature que celles prises

par le gouvernement et les entreprises, qui soient au service de l'emploi et des rémunérations.

Les chambres patronales profitent des cadeaux faits par l'Etat pour augmenter leur capital.

Les patrons des officines et des Laboratoires d'Analyses Médicales ne sont surtout pas à plaindre !

Par contre, pour donner plus à leurs salariés, cela est beaucoup plus compliqué, que ce soit sur les salaires ou sur les classifications !

**SOYONS
DANS
L'ACTION
POUR
DEFENDRE ET
FAIRE
EVOLUER
NOS DROITS !**

LA FNIC CGT REVENDIQUE

- ☐ La défense de l'emploi Public/Privé.
- ☐ Lutter contre la précarité.
- ☐ Exiger des politiques salariales qui répondent aux besoins des salariés.
- ☐ Défendre le cadre collectif et solidaire de la Protection Sociale.
- ☐ Des Services Publics de qualité.



● INFORMATION TRÈS IMPORTANTE

(En direction des Préparateurs et Préparatrices, Pharmaciens Adjoints et Pharmaciennes Adjoints)

LES PRÉPARATEURS EN PHARMACIE

(article L4241-1 du CSP) sont seuls autorisés à seconder le titulaire de l'officine et les pharmaciens qui l'assistent, dans la préparation et la délivrance au public des médicaments destinés à la médecine humaine et à la médecine vétérinaire.

Ils assument leurs tâches sous la responsabilité et le contrôle effectif d'un pharmacien. Leur responsabilité pénale demeure engagée.

Par dérogation à l'article L4241-1 LES ÉTUDIANTS EN PHARMACIE,

régulièrement inscrits en troisième année d'études dans une unité de formation et de recherche de sciences pharmaceutiques, sont autorisés, dans un but de perfectionnement, à exécuter, en dehors des heures de travaux universitaires, les opérations mentionnées au dit article, sous réserve qu'ils aient effectué préalablement le stage officiel prévu par les dispositions en vigueur (article L.4241-10 du CSP et plus d'informations dans l'Espace pharmaciens).



LE SAVIEZ-VOUS ?

Le titulaire est tenu de se faire assister par un ou plusieurs **pharmaciens adjoints** lorsque son chiffre d'affaires (CA) dépasse un certain montant défini par arrêté ministériel :

- ▶ Un pharmacien adjoint : pour un CA annuel hors taxe à la valeur ajoutée compris **entre 1 300 000 et 2 600 000 euros**.
- ▶ Un deuxième pharmacien adjoint pour un CA annuel hors taxe à la valeur ajoutée compris **entre 2 600 000 et 3 900 000 euros**.
- ▶ Au-delà du CA précité : un adjoint supplémentaire par tranche de **1 300 000 supplémentaires**.

Ces chiffres sont majorés de coefficients particuliers pour les officines des départements et collectivités d'outre-mer.

Source : Arrêté du 15 mai 2011 relatif au nombre de pharmaciens dont les titulaires d'officine doivent se faire assister en raison de l'importance de leur chiffre d'affaires.

RECONSTRUISONS TOUS ENSEMBLE NOTRE COLLECTIF JEUNES FNIC CGT !



Le patronat essaie régulièrement d'utiliser les jeunes et de jouer sur le conflit intergénérationnel pour diviser les salariés. Les directions voudraient utiliser ces nouveaux travailleurs comme vecteurs et cibles de son projet néfaste. Elles tentent de s'appuyer sur leur jeune âge pour imposer des modifications de l'organisation du travail et les conditions de travail toujours plus déplorables pour les salariés et la remise en cause systématique des acquis sociaux, quelles que soient les entreprises.

➔ **POUR LA FNIC, IL EST INDISPENSABLE QUE NOUS AYONS UN COLLECTIF JEUNES POUR DÉBATTRE ET TROUVER DES SOLUTIONS POUR AGIR SUR CES QUESTIONS. N'OUBLIONS PAS QUE NOS JEUNES CGT D'AUJOURD'HUI SONT LES DIRIGEANTS DES SYNDICATS DE DEMAIN !**

LE COLLECTIF JEUNES, OU CFJ, C'EST QUOI ?

Le CFJ (Collectif Fédéral Jeunes) regroupe l'ensemble des jeunes militants de notre Fédération désireux de mener une activité en direction de la jeunesse.

CETTE ACTIVITÉ, AU TRAVERS DE SES INITIATIVES ET ACTIONS, EST DESTINÉE :

- ☐ À tous les jeunes syndiqués,
- ☐ Aux syndiqués voulant mener une activité en direction des jeunes,
- ☐ A tous les jeunes ayant envie de mieux connaître la CGT et de se familiariser avec les revendications portées par la CGT.

LE COLLECTIF JEUNES EST COMPOSÉ DE PLUSIEURS JEUNES MILITANTS ISSUS DE DIFFÉRENTS SYNDICATS D'ENTREPRISES. SON RÔLE EST D'ANIMER LA VIE DES JEUNES CGT AU TRAVERS DE SES ACTIVITÉS, ACTIONS ET INITIATIVES.

- ☐ Coordonner l'activité jeunes dans la FNIC,
- ☐ Porter les revendications des jeunes aux plans local et national,
- ☐ Aider les syndicats de la FNIC à s'adresser aux jeunes,
- ☐ Informer les jeunes sur leurs droits, peser sur les politiques publiques en direction des jeunes,
- ☐ Répondre aux questionnements et attentes des jeunes.

➔ **La FNIC CGT organise un stage de formation, dans le but de créer un collectif Jeunes, DYNAMIQUE ET OFFENSIF, qui montre le chemin de LA LUTTE aux salariés. Il est indispensable que chaque syndicat s'engage dans cette initiative, qui se déroulera du 19 au 21 JUIN 2019 à la FNIC CGT, à Montreuil.**

**BULLETIN DE PARTICIPATION
AU STAGE JEUNES
du 19 au 21 juin 2019
à la FNIC CGT à Montreuil**

SYNDICAT _____



NOM _____ **PRÉNOM** _____

NOM _____ **PRÉNOM** _____

NOM _____ **PRÉNOM** _____

A renvoyer à la FNIC CGT - case 429 - 93514 Montreuil cedex ou par mail contact@fnic-cgt.fr



POUR UNE RÉELLE RECONNAISSANCE DES QUALIFICATIONS !

Les organisations patronales qui siègent à la Branche veulent une fois de plus tenter de remanier complètement la grille de classification. Sous couvert d'introduire dans la grille les nouveaux métiers apparus dans les LBM (qualité par exemple) c'est un changement complet de philosophie qui est en préparation. Les patrons ne veulent plus rémunérer la qualification mais le poste de travail. Ce qui amène notamment à vouloir faire reconnaître qu'un technicien peut-être embauché au niveau Bac alors que la loi l'interdit.

A contrario la CGT défend une grille universelle commençant au coefficient 100, correspondant à un nouvel embauché sans diplôme, avec, pour ce coefficient un salaire horaire au niveau du SMIC.

Tout en conservant une fourchette de coefficients pour chaque type de poste, la CGT revendique que le coefficient d'embauche corresponde au niveau de diplôme de la personne, quel que soit le poste pour lequel elle est embauchée.

Nous revendiquons également une progression automatique en fonction de l'ancienneté, et une valorisation des formations effectuées tout au long de la carrière.

Par ailleurs il est temps de remettre en place une valeur du point qui servira au calcul du salaire minimum mensuel de chaque coefficient ($\text{mini} = \text{coef.} \times \text{point}$) et permettant une réelle progression des salaires en fonction des coefficients.

La valeur du point proposé par la FNIC est calculé sur la base du coefficient 100.

L'ENSEMBLE DE CES DISPOSITIONS POURRAIT AMENER À LA GRILLE DE CLASSIFICATION SUIVANTE :

▶ **100** : coefficient embauche des personnes sans diplôme.

▶ **135** : passage au bout de 6 mois.

Et ensuite, changement automatique de coefficient tous les 3 ans ce qui permet à des personnes sans diplôme mais beaucoup d'expérience de finir leur carrière au coefficient 290 ou 300.

▶ **210** : coefficient d'embauche des personnes ayant le niveau bac.

▶ **Passage au coefficient 225** au bout de 6 mois et ensuite progression automatique tous les trois ans.

▶ **240** : coefficient d'embauche des personnes ayant un diplôme de niveau bac + 2.

▶ **Passage au 250** au bout de 6 mois et ensuite progression automatique tous les trois ans.

▶ **L'intégration de nouveaux coefficients entre le 310 et le 350, entre le 350 et le 400 et entre le 400 et le 500**, permettra une réelle progression couvrant l'ensemble de la carrière.

PAR AILLEURS IL EST TEMPS DE REMETTRE EN PLACE UNE VALEUR DU POINT QUI SERVIRA AU CALCUL DU MINI DE CHAQUE COEFFICIENT ($\text{MINI} = \text{COEF.} \times \text{POINT}$) PERMETTANT UNE RÉELLE PROGRESSION DES SALAIRES EN FONCTION DES COEFFICIENTS.

LA VALEUR DU POINT PROPOSÉE PAR LA FNIC EST DE 15,21 (1521,82/100).



reçu syndical



Pour paiement des cotisations 2018

Nom du Syndicat :

Adresse :

FÉDÉRATION NATIONALE DES INDUSTRIES CHIMIQUES

AFFILIÉE À LA CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DU TRAVAIL

Syndicat CGT (ou section) de :

Le trésorier certifie avoir reçu de :

La somme de Euros au titre de la cotisation syndicale **2018**.

Le règlement a été effectué :

En espèces

☐

Par chèque

☐

Par prélèvement automatique

☐

Nombre de versement :

Le trésorier du Syndicat.

COLLOQUE INTERNATIONAL DES TRAVAILLEURS DE LA PLASTURGIE ET DE LA NAVIGATION DE PLAISANCE



De la santé aux loisirs, à la construction, à l'automobile, à l'alimentation... la plasturgie et la navigation prennent une place de plus en plus importante dans l'industrie française et internationale.

Le chiffre d'affaires, les profits de ces industries sont en constante évolution, tandis qu'à contrario, **les salariés subissent l'austérité capitaliste :**

- **les effectifs chutent,**
- **les salaires sont au plus bas,**
- **les conditions de travail se dégradent, malgré les améliorations technologiques qui devraient servir à réduire la pénibilité, et non à améliorer les profits.**

L'exploitation capitaliste dans ces industries est au plus **haut niveau** en France comme au niveau international, où la mise en concurrence des salariés en France et dans le monde, fait partie intégrante de leur système d'exploitation, pour toujours plus de profits, sans prendre en compte les revendications des salariés.

De plus, au vu de la taille des entreprises, de la pression qu'exercent les employeurs, il est difficile de s'organiser syndicalement. Et pourtant, des salariés osent franchir le pas pour s'organiser collectivement en créant la CGT. Notre expérience syndicale démontre tous les jours la nécessité de peser collectivement sur la stratégie patronale, pour une meilleure répartition des richesses.

Le rôle irremplaçable du syndiqué, du salarié, sa capacité à agir pour une meilleure qualité de vie au travail avec de nouveaux droits au niveau national et international pour les salariés, est de plus en plus mis en avant.

Il nous faut travailler ensemble pour créer des convergences de lutte, pour peser et établir de véritables revendications communes à tous les corps de métiers.

La bataille des idées prend une place très importante. Elle porte au cœur des choix de vie et de société, exigeant de la CGT des réponses et des propositions alternatives pour construire de véritables perspectives de progrès économique et social.

Dans un contexte de menaces sur nos industries, pour l'avenir de nos emplois, de nos acquis, comme les conventions collectives, de toujours plus de rentabilité, pour le bien être des actionnaires, **nous n'avons d'autres choix, en tant qu'organisation syndicale de lutte, que le devoir de nous organiser collectivement, pour porter notre projet de société.**

Cette conférence internationale de la plasturgie et de la navigation de plaisance sera un moyen de porter notre réflexion autour de projets d'avenir communs et de propositions revendicatives renforcés par leurs cohérences qui conjuguent projet social et progrès économique, durant ces 3 jours de débats, de réflexion.

DÈS MAINTENANT, CHAQUE SYNDICAT DOIT PRENDRE LES DISPOSITIONS POUR S'INSCRIRE À CE COLLOQUE INTERNATIONAL QUI SE TIENDRA LES 10, 11 ET 12 AVRIL 2019 À ANGERS.

Comptant sur votre engagement de militant et dans l'attente de se rencontrer pour enrichir, nourrir notre réflexion, la FNIC CGT vous adresse ses fraternelles salutations.



BULLETIN D'INSCRIPTION



COLLOQUE INTERNATIONAL DES TRAVAILLEURS DE LA PLASTURGIE ET DE LA NAVIGATION DE PLAISANCE

DU 10 AU 12 avril 2019

**Au Jardins de l'Anjou - 9 chemin du Vaujou - La Pommeraye
49620 MAUGES SUR LOIRE**

Le syndicat CGT

Branche d'activité

Localité dép..

Tél Fax E-mail.....

Nombre de participants

NOM	PRÉNOM

Hébergement en chambre double. Le prix comprend les repas du mercredi 10 à midi au vendredi matin, ainsi que les deux nuits des 10 et 11 avril :

Soit 180 euros xparticipants =

- Arrivée des délégués le 10 avril dans la matinée.
- Début des travaux le 10 avril à 13 h 30.
- Départ des délégués le 12 avril dans la matinée.

Date et heure d'arrivée :



Avion



Train (Gare TGV à 30 km du lieu du Colloque)



Voiture

(cochez la case correspondante)

**Ensemble, pour assurer
votre tranquillité**

Institution paritaire, forte de plus de 40 ans d'expérience, nous sommes spécialisés dans l'assurance collective de personnes. Nous proposons aux salariés des branches des garanties de prévoyance (frais de santé, décès, invalidité) prévues par leur Convention Collective Nationale.

Et parce nous faisons des hommes et leur santé notre priorité, nous les accompagnons à chaque étape de leur vie en proposant des services au plus près de leur préoccupation.

APGIS
12, rue Massue
94684 Vincennes cedex
Tél. 01 49 57 16 00
www.apgis.com